

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

81.061

Objet

RESTRUCTURATION DES
SERVICES ADMINISTRATIFS
DU CAREL

DATE DE CONVOCATION

18 MAI 1981

DATE D'AFFICHAGE

18 MAI 1981

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	22
Nombre de votants	25
POUR :	25
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

SOUS-PRÉFECTURE

- 4. JUIN 1981

ROCHEFORT-GRY-SI-MEN (Chte-Mme)

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT UN

le LUNDI VINGT CINQ MAI

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Pierre LIS, MAIRE

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD, BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, COLLE, POUMAILLOUX, TETARD, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, PAPEAU, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. CABAL par M. LIS
Mme TACQUET par M. BUJARD
M. GUICHAOUA par M. PAPEAU

Absents : MM. POUGET - VIAUD -

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 24 mars 1981, le Conseil Municipal a accepté les propositions de restructuration d'une partie des Services administratifs du CAREL présentées par Monsieur le Directeur du CAREL en vue de la création d'un service des "Relations extérieures".

Lors de l'approbation de cette délibération, Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort, par lettre du 4 mai 1981, a fait connaître que :

".....
- compte tenu des diplômes et de la qualification professionnelle de l'intéressée (Mme DAVROU), il n'y a pas d'objection de principe à l'approbation de la délibération en cause.

".....
- par ailleurs, il semble qu'il s'agisse, non pas de la transformation du poste mixte de "standardiste-aide documentaliste" en poste de "préposé aux relations extérieures", mais de deux opérations concomitantes :

1°) Transformation du poste mixte de standardiste-aide-documentaliste en poste de standardiste (que tiendra à plein temps la standardiste du CAREL jusqu'alors à mi-temps)

2°) création d'un poste nouveau de préposé aux relations extérieures.

En conséquence, il conviendrait, s'il en est bien ainsi, que la délibération de votre conseil municipal, soit modifiée dans ce sens.

"....."

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Vu la délibération en date du 24 mars 1981,
- . Vu la lettre de M. le Sous-Préfet en date du 4 mai 1981,

DECIDE :

. de compléter sa délibération d. 24 mars 1981 (Restructuration des services administratifs du CAREL) par :

- de transformer le poste mixte de standardiste-aide-documentaliste en poste de standardiste à plein temps
- de créer un poste nouveau de préposé aux relations extérieures.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM Les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS.

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE

- 5. JUIN 1981

Délibératoin Exécutoire
Art. L 121 31 du C. des Cmes

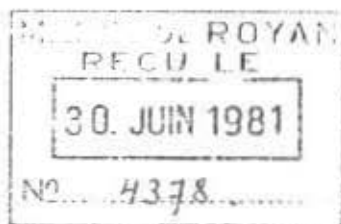
DE
ROCHEFORT

BORDEREAU D'ENVOI

GJ

à Monsieur le Maire de ROYAN

NOMBRE de PIÈCES	DÉSIGNATION DE L'AFFAIRE ET DES PIÈCES	OBJET
5	<p>CAREL.- Prise en charge des frais de déplacement des membres des Commissions de spécialistes de l'informatique et des frais de séjour des enseignants vacataires.</p> <p>-----</p> <p>exemplaires d'une délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 1981.</p>	<p>En retour. <i>Mu</i></p> <p>Cependant, je vous précise que les états de frais présentés par les membres de la Commission de Spécialistes devront être établis conformément aux prescriptions des articles 41, 42, 43 du décret n° 66.619 du 10 août 1966 (J.O. du 20 août 1966, page 7329).</p> <p>La prise en charge par la ville des frais de séjour des professeurs vacataires devra être justifiée par des factures détaillées et nominatives.</p>



Reçu les Pièces détaillées ci-dessus.

LE SOUS-PRÉFET,

A _____, le _____ 198


 Pierre LISE